

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
25 avril 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 23 avril-4 mai 2018

**Déclaration conjointe de la Fédération de Russie
et de la République populaire de Chine sur le Plan
d'action global commun**

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :

- Confirment leur appui indéfectible à l'application intégrale et efficace du Plan d'action global commun approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2231 \(2015\)](#) ;
- Reconnaissent que la mise en œuvre durable du Plan d'action a sensiblement contribué au renforcement de l'architecture mondiale de non-prolifération ainsi qu'à la sécurité internationale dans son ensemble ;
- Sont convaincus que l'adoption du Plan d'action a clairement démontré que les questions de non-prolifération ne pouvaient être résolues que par la voie politique et diplomatique, conformément au Traité ;
- Appuient le rôle essentiel joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'occupe en toute indépendance des tâches de vérification et de contrôle menées en Iran dans le cadre de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et se félicitent du fait que le Directeur général de l'AIEA confirme régulièrement que l'Iran respecte intégralement ses engagements en vertu du Plan d'action ;
- Soutiennent le rôle joué par la Commission conjointe créée pour s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées dans le Plan d'action ;
- Soulignent qu'il est nécessaire et urgent que toutes les parties au Plan d'action respectent scrupuleusement les engagements pris au titre de celui-ci et les mettent intégralement en œuvre, et que tous les États parties au Traité soutiennent l'application dudit plan, et s'abstiennent notamment de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu de celui-ci.

